



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 27 avril 2026

Délibération n° 2026_101

APPEL A PROJETS FONDS NATIONAL PARENTALITÉ DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE - PROPOSITIONS D'ACTIONS 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 21 avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 39

Mesdames, Messieurs : Amélie AUDOIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugenie GASPARD, Emilie MARCHES, Joël MAUVIGNEY, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Fatou THIAM, Franck YVONNEAU, Christine MALKIEL, Clément VANDECASTEELE, Caroline VAN RENTERGHEM, Aimeric ENARD, Loïc PEDELUCQ, Preslia OKOU, Jimmy BOURLIEUX, Alexandre POUZEAUD, Prefmandh MABIALA, Stephane BRUNEL, Alice HERBERT, Thierry TRIJOLET, Clémence NAVEYS-DUMAS, Rémi COCUELLE, Fatima AIT KEDDOUR, Véronique TREZEGUET, Alessandro DI SOMMA, Jean-Charles ASTIER, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Denis ABRAND, Aurelie DOULUT.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 7

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE à Amélie AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY à Franck YVONNEAU, Kubilay ERTEKIN à Fatou THIAM, Claude MELLIER à Loïc FARNIER, Marie RECALDE à Anne-Eugenie GASPARD, Gérard SERVIES à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Thierry MILLET à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENT EXCUSE : 1

Mesdames, Messieurs : Loan PANIFOUS.

ABSENTES : 2

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Clémence PINEAU .

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Charles ASTIER

Monsieur Alessandro DI SOMMA, Conseiller municipal Délégué à la Petite enfance, rappelle à l'Assemblée que des Parents (REAAP) créés par la circulaire interministérielle du 9 mars 1999, à la suite de la conférence de la famille de 1998. Ce dispositif est remplacé depuis cette année par le Fonds National Parentalité.

Ce Fonds national parentalité (FNP) vise à favoriser le bien-être des familles et à répondre aux besoins des enfants et des jeunes en soutenant les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif et de leurs responsabilités parentales.

Il a pour objectifs d'accompagner les parents dans leurs questionnements éducatifs, de les soutenir face aux difficultés rencontrées, de valoriser leurs compétences et leurs expériences, et de favoriser l'entraide entre parents, tout en veillant à ce qu'ils demeurent les principaux acteurs de la démarche. La charte nationale de soutien à la parentalité rappelle également l'importance de valoriser les compétences parentales, de prendre en compte la diversité des familles, de favoriser les échanges entre parents et d'encourager le développement d'actions de soutien à la parentalité.

Les projets doivent permettre aux parents de s'exprimer, de partager expériences et questionnements, de renforcer leurs compétences et leur confiance, de prévenir l'isolement et l'épuisement et de favoriser la solidarité et l'entraide au sein des familles.

La Ville va répondre à l'appel à projet à travers ces 2 actions :

- L'animation à la Maison Petite Enfance Simone Veil par des ateliers parents enfants

La Maison de la Petite Enfance a ouvert début 2019. L'équipement comprend une crèche, un Relais Petite Enfance (RPE), un Lieu d'Accueil Petite Enfance (LAEP) et le guichet d'accueil de la Petite Enfance. Il comprend aussi un salon des familles qui peut accueillir toute famille avec enfant de moins de 6 ans qui le souhaite, pour passer un moment avec son enfant.

Ce lieu a pour vocation d'être un lieu ressource pour les familles, pour être accompagné dans le choix d'un mode de garde mais aussi pour être accompagné en tant que parent d'enfant tout petit. Il s'agit de créer un programme d'accompagnement des parents au sein de cet équipement en proposant aux familles des temps d'ateliers parents-enfants, mais aussi des temps d'échange autour de la parentalité.

Le programme d'accompagnement sera composé de différents ateliers :

- accompagnement à la périnatalité
- parents/enfants pour tisser et développer le lien autour de l'art et de la culture
- parents enfants autour du développement moteur

Le montant sollicité est de 6 720 euros pour un budget total de 8 400 euros.

- Mise en œuvre de groupes de pair-aidance via des ateliers parents enfants par l'association Ethnotopie

L'association développe une action de soutien à la parentalité et à la périnatalité, notamment auprès des familles migrantes. Le projet propose un cycle de 10 ateliers pour un même groupe de parents, favorisant la confiance, les échanges et la dynamique de groupe. Les ateliers utilisent diverses médiations (massage bébé, livres, musique) pour soutenir l'attachement et valoriser les compétences parentales. Ils sont animés par une psychologue et des professionnelles partenaires, avec des interventions ponctuelles de spécialistes selon les thèmes.

Le montant sollicité est de 5 600 euros pour un budget global de 7 000 euros.

La Parenthèse, dans le cadre du fonctionnement du Relais des familles, répond à l'appel à projet afin de favoriser la mise en œuvre de ces deux actions :

▪ Parcours répit parental et familial et charge mentale à la Parenthèse

Il s'agit d'accompagner les parents dans leurs fonctions parentales, en les invitant à s'inscrire dans un parcours, proposé tout au long de l'année au sein de la structure, articulant conférences, temps de partage entre pairs et séances de bien-être, l'articulation des actions dans leur diversité permettant que chacun trouve sa place dans ce parcours et ainsi réinvestisse sereinement et pleinement sa fonction parentale.

Le montant sollicité est de 3 000 euros pour un budget global de 4 450 euros.

▪ Cycle de temps d'échanges entre parents

Dix conférences à destination des parents, coconstruites avec les dix associations d'animation et d'éducation populaire, sur des thématiques qui répondent aux besoins des parents, identifiées par les professionnels du territoire (par exemple : les écrans, l'addiction, les violences intrafamiliales, l'autorité parentale...).

Le montant sollicité est de 5 000 euros pour un budget global de 8 100 euros.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Sports-Solidarités-Familles et Ages de la vie en date du 20 avril 2026 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projets pour les actions citées dans le cadre du Fonds national Parentalité et à solliciter des financements pour les actions.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Par 42 voix pour et 4 voix contre : Madame Christine MALKIEL, Monsieur Clément VANDECASTEELE, Monsieur Jimmy BOURLIEUX, Madame Clémence NAVEYS-DUMAS

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 27 avril 2026



Jean-Charles ASTIER
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 29/04/26
ID 033-213302813-20260427-14503-DE-1-1

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.